

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
30 mars 2023  
Date d'affichage  
30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le trois avril à vingt heures précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 13

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME.

**Absente et excusée** : Maryse BESNIER

Maryse BESNIER donne pouvoir à Laurent GUILLET pour voter en ses lieu et place.

**Absents** : Pascaline LEGENDRE, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## SUBVENTION ORGANISME DE FORMATION, 2023-025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie HOUDAYER.

Madame Aurélie Houdayer présente au conseil municipal la demande de subvention présentée par la Maison Familiale Rurale cultivons les réussites de Mortagne au Perche qui accueille à ce jour 4 jeunes de la commune. Cette somme qui sera déterminée par le Conseil Municipal permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de formation pour les jeunes, mais également de faire face aux charges liées aux voyages d'études et à la maîtrise des coûts énergétiques.

Madame Aurélie Houdayer propose au conseil municipal une participation de 50 euros par élève concerné tel qu'il a été voté pour les autres associations de formation.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer en ce sens,

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	12	0	1

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROYER